

CHANCELLERIE

## Conseil municipal

# Tout un train de mesures pour endiguer les incivilités

«La situation actuelle n'est plus possible. Certains jeunes sont allés trop loin.» Fort de ce constat asséné par le maire Patrick Tanner, ce lundi 24 août en conférence de presse, le Conseil municipal a décidé de durcir le ton tout en cherchant le dialogue. Jusqu'à nouvel avis, tout regroupement de personnes sur certaines places publiques est interdit entre 22h00 et 07h00 du matin.



*Le Conseil municipal à l'heure de la conférence de presse avec, de gauche et droite, Marcel Gilomen, Olivier Zimmermann, Josika Iles, Patrick Tanner, Corentin Jeanneret et Paula Tanner. Manque: Jean Luc Berberat, absent pour raisons professionnelles.*

Les débordements survenus les vendredi 31 juillet et samedi 1<sup>er</sup> août dernier sur l'Esplanade des Collèges et dans le voisinage, qui ont nécessité la mobilisation du groupe d'intervention de la police cantonale, ont eu raison de la patience de l'autorité locale. Si, par chance, personne n'a été blessé ni aucun dégât signalé, l'Exécutif a décidé d'anticiper la mise en œuvre de toute une série de mesures mises en consultation avant les vacances estivales pour lutter contre les incivilités.

Dans sa séance de reprise, le 11 août, le Conseil municipal a ainsi adopté un arrêté municipal de l'autorité de police locale concernant les places et les jardins publics. Entré en vigueur immédiatement, il s'applique à cinq endroits précis: la place de sport au nord des halles de gymnastique, l'Esplanade des Collèges et les trois jardins publics de la Rue du Vallon, de Champ-Meusel et de Champs-de-la-Pierre.

### **Rassemblements non autorisés bannis**

Ces lieux restent ouverts au public tous les jours entre 07h00 et 22h00. Sauf autorisation, toute manifestation ou rassemblement de personnes en dehors de ces horaires est strictement interdit. Les contrevenants seront dénoncés et passibles d'une amende.

Pour ce qui est de l'Esplanade des Collèges et la place de sport au nord des halles de gymnastique, elles sont réservées à l'usage exclusif des écoles durant l'horaire scolaire, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.

L'arrêté municipal précise par ailleurs qu'il est «interdit de se livrer à des activités bruyantes qui troublent sérieusement le repos du voisinage les dimanches, les jours fériés officiels ainsi que tous les autres jours entre 12h00 et 13h00 ainsi qu'entre 22h00 et 07h00». Le texte adopté par le Conseil municipal stipule encore qu'il est «formellement interdit d'endommager, de souiller, d'utiliser sans droit, à mauvais escient ou de modifier les biens publics (mobilier, jeux, infrastructures sportives, etc.)». Ainsi, «quiconque utilise l'espace public est tenu d'en prendre le soin requis».

### **Appel au dialogue**

Entouré de la vice-maire Paula Tanner, de la conseillère municipale Josika Iles ainsi que des conseillers municipaux Marcel Gilomen, Corentin Jeanneret et Olivier Zimmermann, le maire Patrick Tanner a rappelé qu'il n'existait malheureusement pas de solution miracle pour éloigner à jamais les incivilités. «Le Conseil municipal est bien conscient que ce n'est pas par une décision imprimée sur du papier que nous allons solutionner cette problématique», a-t-il insisté. «Le fait d'interdire les rassemblements sur certains lieux ne va pas miraculeusement faire disparaître les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui.»

Tout en faisant appel aux parents pour qu'ils les soutiennent dans l'application des mesures prises, les autorités locales souhaitent rechercher et maintenir le dialogue avec les jeunes. Elles sont convaincues que moyennant certaines règles, la cohabitation entre toutes les franges de la population doit être possible.

### **Essai avec des travailleurs hors murs**

Relevant de la mairie, le département administration générale et police a décidé à titre d'essai l'engagement sur le terrain de travailleurs hors murs. A ce stade, l'opération durera trois mois. Les objectifs sont au nombre de cinq: sensibiliser le public cible aux nuisances qu'il génère pour le voisinage, cadrer les groupes de jeunes, identifier leurs besoins et les amener à y réfléchir, créer une plateforme de dialogue avec les autorités et soutenir les initiatives nées de ces réflexions.

Des discussions sont par ailleurs en cours avec la police cantonale concernant la mise en place d'un contrat sur les points sensibles. Tout en permettant d'identifier les responsables d'incivilités, son but est de soutenir et favoriser l'action de dialogue initiée par le Conseil municipal.

## **Travail de longue haleine**

Toute une série d'autres mesures, qui porteront leurs effets à plus long terme, sont en préparation au sein des différents départements communaux. Il y a quelque temps déjà, le service de l'action sociale a initié les réflexions pour la création d'un poste fixe, cette fois, de travailleur social hors murs.

Sur mandat du département urbanisme et mobilité, en charge de la sécurité, la Haute école de gestion Arc, à Neuchâtel, travaille à la mise en place d'un social lab qui s'étendra sur deux ans environ. L'objectif de cette démarche participative: impliquer les acteurs clés (jeunes, riverains, autorités, services communaux, police, aînés, etc.) dans la réflexion, l'élaboration et la mise en place de solutions visant, sinon à régler définitivement le problème des incivilités, à rendre à Saint-Imier un climat serein de cohabitation et en (re)créant du lien social entre tous les usagers de l'espace public. (chm)

Saint-Imier, le 24 août 2020